



Compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2015

Présents : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Christine HUMBERTJEAN, Fabienne DOLE, Mathieu LINIGER, Stéphanie FOURNIER, Aurélie JAVANET, Isabelle KERN, Marilyne FONTANIER et Jean-Noël VALLET.

Excusés : Alain CUSSEY procuration à Simone VALOT, James BOUVERET procuration à Marilyne FONTANIER

Absent : Julien WOITTEQUAND

Secrétaire de séance : Simone VALOT

Début de séance 20 h 30.

1. Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2015.

L'approbation du procès-verbal du conseil du 19/10/2015 a été votée par 11 voix POUR et une abstention

2. Tarif du service de l'Eau

Simone VALOT présente un compte administratif estimatif 2015 et un budget prévisionnel du service de l'eau pour 2016 et 2017.

Compte tenu que celui-ci semble satisfaisant, il est proposé au Conseil de ne pas augmenter en 2016 les tarifs de l'eau, soit :

- Part proportionnelle :
 - . De 0 à 100 m³ : 1,05 € par m³
 - . De 101 m³ à 200 m³ : 0,90 € par m³
 - . Au-delà de 200m³ : 0,75 € par m³
- Part fixe
 - . Compteur 15 : 27 €
 - . Compteur 20 : 37 €
 - . Compteur de 40 (Néolia) : 80 €

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 12 voix Pour.

3. Tarif du service de l'Assainissement

Simone VALOT présente un compte administratif estimatif 2015 et un budget prévisionnel du service assainissement 2016-2017.

Après discussions, les résultats étant négatifs en investissement cette année mais compte tenu qu'ils semblent satisfaisants les années suivantes, il est proposé au Conseil de ne pas augmenter en 2016 les tarifs de l'assainissement, soit :

- Part proportionnelle : 1,40 € le m³
- Part fixe : 15 €

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 12 voix Pour

4. Choix du prestataire de service pour le suivi électromécanique de la STEP

Le contrat d'entretien annuel pour la station d'épuration arrive à échéance, un appel d'offres a été réalisé. Le suivi journalier reste réalisé par l'employé communal.

Trois sociétés ont répondu : la société Gaz et Eaux, la société Saur et Véolia.

Le contrat de prestation consiste à un suivi électromécanique annuel de la station, la mise à disposition d'un cureur deux fois 3 H par an, la réalisation de l'auto-surveillance 24 heures et du contrôle électrique annuel.

La durée du contrat est de 3 ans plus une année renouvelable pour tenir compte de la reprise par les Communautés de communes de la compétence assainissement à partir de 2020.

Gaz et Eaux propose 1 725 € HT / semestre, la Saur : 1 099 € HT / semestre. Véolia : 2040 € HT / semestre

Le Maire propose de retenir la société SAUR, le conseil accepte à l'unanimité, 12 voix pour.

5. Spectacle de la saison culturelle départementale

Le samedi 27 février 2016, la commune de Liesle organise avec le concours du Conseil Départemental et dans le cadre de « La saison Culturelle » le concert « Alfred Massai – Cultura Mondiale ».

Prix du spectacle 1520.00 € plus 44.03 € de frais kilométriques soit un coût global de 1650.05 € TTC moins une subvention du Conseil Départemental de 50% du coût du spectacle.

A l'unanimité des présents, soit 12 voix pour, le Conseil Municipal approuve et autorise le maire à signer la convention et le contrat de cession

6. Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire

M. le Maire explique que suite aux nouvelles charges de travail (comptabilité, facturation...), la secrétaire ne peut plus absorber correctement ce surcroît de travail.

Le maire propose d'augmenter la durée de son poste de travail de 3 heures par semaine. Le Maire précise que la secrétaire a accepté cette modification.

A l'unanimité, soit 12 voix Pour, le Conseil Municipal accepte la proposition.

Le poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe passe donc de 21h à 24 h par semaine à compter du 1^{er} janvier 2016.

7. Urbanisme : information sur les dossiers déposés

M. le Maire informe les conseillers sur l'état des dossiers d'urbanisme en cours :

- . GRESSIER Jean-François : rénovation de toiture de garages
- . VINCENT Michel : remplacement portes et fenêtres
- . COLIN André : division de parcelle,
- . CHEVALIER Rémy : création d'une piscine
- . LACHEKHAB Brahim : abri bois.

8. Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale SDCI (loi NOTRÉ)

Un avis doit être donné par le conseil municipal sur le schéma départemental de coopération intercommunale défini par le préfet du Doubs

Le Maire rappelle que suite à la demande de plusieurs conseillers une réunion s'est tenue le 10 novembre avec les maires d'Arc et Senans, Buffard et le président de la CC du val d'Amour. Des réunions d'information à Quingey sur la proposition de la nouvelle carte du préfet se sont également déroulées au mois de novembre.

Le Maire présente la proposition du préfet.

Sachant que la CC de Quingey ne pouvant rester dans l'état actuel est obligée de fusionner, trois possibilités : une orientation vers la CC Val St Vitois, la CC du Val d'Amour et une fusion entre les communautés de communes de Quingey, d'Ornans et d'Amancey et les communes d'Abbans Dessus et Abbans Dessous.

Le 1^{er} choix étant exclu puisque St Vit est inclus sur le SDCI avec la CAGB, reste deux possibilités soit sur Ornans-Amancey, soit sur le val d'Amour sachant que le Préfet propose que la CC de Quingey fusionne en totalité avec les CC d'Ornans et Amancey.

Pour information, la commune d'Arc et Senans refuse cette proposition et a déjà fait sa demande d'être intégrée à la communauté de communes du Val d'Amour ; la commune de Buffard réfléchit pour cette même possibilité.

Afin de permettre aux conseillers de pouvoir se positionner sur cette mesure très importante, le maire rappelle les compétences de chacune des 2 Communautés de communes ; tous les conseillers ont pu s'exprimer.

Le Maire propose ensuite de passer au vote pour le rattachement suivant la proposition du Préfet à savoir la fusion entre les communautés de communes de Quingey, d'Ornans et d'Amancey et les communes d'Abbans Dessus et Abbans Dessous.

Le résultat du vote est : une voix pour – 4 abstentions et 7 voix contre.

Les sept conseillers ayant voté « contre » proposent le rattachement à la CC du Val d'Amour en vue d'une fusion éventuelle de communes entre Liesle - Arc et Senans et Buffard, communes très rapprochées géographiquement, faisant un petit bassin de vie identique et où dans le futur il pourrait bien y avoir une complémentarité pour les écoles. (sachant que cela ne serait plus possible après si le préfet acceptait le rattachement des deux communes voisines au Val d'Amour sans LIESLE).

L'avis de décision de rejoindre la CC du Val d'Amour sera transmis au Préfet qui prendra sa décision finale au plus tard le 31 mars 2016.

9. Tarifs communaux 2016

M. le Maire propose au conseil de réviser les tarifs communaux.

Location de la salle des fêtes

Compte tenu de la salle il est proposé de maintenir les tarifs actuels y compris le tarif pour les associations extérieures et communes voté en septembre 2015.

Le conseil accepte cette proposition : votes pour : 12 voix

Suite à la demande de la Cie Prune d'utiliser la salle pour quelques répétitions d'environ 2 heures (une douzaine par an), le maire propose le tarif unique de 100 € par an en leur précisant d'utiliser la salle si possible avant ou après le Fittnes Club. Le conseil accepte à l'unanimité soit 12 voix pour.

Concessions cimetièrè

(Tarifs en euros)				
Dimension	Durée			
	30 ans		50 ans	
	2015	2016	2015	2016
0.65 x 1.2 m (urnes)	100	100	150	150
1 x 2m	100	100	150	150
2 x 2 m	200	200	300	300

Le conseil accepte la proposition : Vote pour : 12 voix

Droit de place pour la fête communale

Une augmentation a été appliquée en 2015. Le maire propose de maintenir les tarifs pour 2016

Proposition pour 2016

Tarifs fête foraine (en euros)		
Type d'emplacement	2015	2016
confiseries	20	20
Tirs et pinces	26	26
Jackpot	38	38
Manèges enfants	66	66
Auto-tamponneuses enfants	75	75
Auto-tamponneuses adultes	140	140
Caravanes hors fête	30	30

Le conseil accepte cette proposition. Votes pour : 11 voix et 1 abstention

Commerces ambulants

Commerces ambulants et Pizzas : le tarif reste à 8 € par jour. Le conseil accepte à 12 voix pour.

Frais personnel communal pour le service Eau et Assainissement :

Le maire propose de réviser les montants forfaitaires annuels que les services d'Eau et d'assainissement versent au budget communal pour les heures de travail effectuées par l'agent technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les montants forfaitaires soit : 5 000 € pour Eau et 4 000 € pour le service assainissement. Vote 12 voix pour.

Participation de l'Association foncière et du Service Bois pour le fauchage : 650 € chacun par an.

Le conseil accepte cette proposition 12 voix pour.

Taxe d'aménagement : Le Maire rappelle au Conseil, l'institution de cette taxe d'aménagement le 25 novembre 2011 au taux unique de 3% et sa modification le 3 novembre 2014 pour exonérer les abris de jardin Le Maire propose de maintenir l'effet de cette délibération et de maintenir son taux à 3%. Le conseil accepte cette proposition à 12 voix pour.

10. Bibliothèque : demande de subvention au Conseil général

Afin d'organiser et de faciliter le travail des bénévoles de la bibliothèque, il est nécessaire d'informatiser la gestion des livres en les équipant d'un ordinateur et d'un logiciel adéquat.

Monsieur le Maire demande au conseil :

- d'accepter ces achats pour un montant de 1184.83 € HT (ordinateur 415.83 € HT et le logiciel « MICROBIB » 769.00 € HT)
- de déposer un dossier de subvention auprès de la Direction de la jeunesse, des sports et de la culture 'Médiathèque départementale' du Conseil départemental
- de l'autoriser à acheter le matériel avant la décision attributive de subvention.

Le conseil accepte à l'unanimité soit 12 voix pour.

Afin de vérifier si nos tarifs téléphone-internet de la commune sont à leur juste prix, Jean-Noël VALLET et Aurélie JAVANET se proposent d'étudier le dossier.

11. Questions diverses

Fête de Liesle : Comme il y a déjà eu le cas, le 1^{er} dimanche d'août est le 8 août, les forains nous ont fait part de leur inquiétude et demande que la fête de Liesle soit rapprochée au 30 – 31 juillet et 1^{er} Août pour ne pas être en même temps que celle d'Ornans où ils participent tous. Le conseil accepte la demande.

Le moulin de l'Arnaude : Le maire informe le conseil que M. ROUYER Yannick a acheté le Moulin De l'Arnaude, que M. DUCROT et sa fille resteront dans leur maison, il a demandé à la commune un nouveau branchement d'eau à sa limite, il a fallu faire quelques travaux pour amener la conduite.

M. le Maire précise qu'à la suite il reçu un mail de remerciement pour "le travail réalisé par notre employé, une personne très consciencieuse".

Informations sur les personnes bénéficiant d'un écrêtement de leur facture d'eau

A partir des relevés annuels des compteurs d'eau, 6 foyers ont eu des consommations inhabituelles, un courrier leur a été envoyé en leur demandant de justifier de la réparation de la fuite sous un mois pour pouvoir bénéficier d'un écrêtement de leurs factures comme le prévoit le règlement du service de l'eau.

Les six usagés ont répondu et ont bénéficié de l'écrêtement. Un autre a été repéré suite à la facturation et a effectué les réparations nécessaires pour bénéficier de la mesure.

TNT Haute définition : La télé va passer à la haute définition le 5 avril 2016, une information détaillée paraîtra dans le prochain bulletin et sur le site.

Coupe de l'éclairage public : Afin de réaliser des économies et pour l'environnement, le maire propose qu'une consultation des habitants soit organisée avant de prendre la décision d'une éventuelle coupe de l'éclairage public une partie de la nuit.

Démission d'un conseiller : M. le maire informe les conseillers de la démission de son poste de conseiller de Mme Nicole AUBEL.

Le conseil se termine à 23h45.